



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120321

AMENAGEMENT DES VOIES - RUE DE LA MIRANDELLE - RUE DES  
FIEFS - IMPASSE DE CHEY - RUE DE LA CROIX DES PELERINS -  
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - APPROBATION DE L'AVANT-  
PROJET ET FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
02 juillet 2012

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

***Conseillers :***

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** - Mme Pilar BAUDIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

**Excusés :**

***Conseillers :***

- M. Bernard JOURDAIN

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE AMENAGEMENT DES VOIES - RUE DE LA MIRANDELLE - RUE DES FIEFS - IMPASSE DE CHEY - RUE DE LA CROIX DES PELERINS - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET FIXATION DU FORFAIT DÉFINITIF**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de l'aménagement des zones à urbaniser et des zones urbanisées à densifier, le Conseil municipal a délibéré sur la mise en place de la participation pour voirie et réseaux :

- lors de sa séance du 21 septembre 2007, pour l'impasse de Chey ;
- lors de sa séance du 28 septembre 2009, pour la rue de la Mirandelle ;
- lors de sa séance du 20 septembre 2010, pour la rue des Fiefs et pour la rue de la Croix des Pèlerins.

Par délibération du 19 septembre 2011, il a été décidé de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération qui regroupe ces aménagements au bureau d'études Techn'am pour un montant forfaitaire provisoire de 39 225,18 € HT, soit 46 913,31€ TTC.

Après concertation avec l'ensemble des concessionnaires, gestionnaires de domaines, et au regard de l'avancement des acquisitions d'emplacements réservés et des échanges avec le SDIS, l'avant-projet proposé par le bureau d'études Techn'am comprend un découpage en tranche avec un coût prévisionnel des travaux comme suit :

	TF	TC 1	TC 2	TC 3
Mirandelle	214 580 € HT	137 750 € HT	265 450 € HT	
Fiefs	35 865 € HT			
Chey	34 300 € HT			72 300 € HT
Pèlerins	35 900 € HT			
Sous-Total	320 645 € HT	137 750 € HT	265 450 € HT	72 300 € HT
Total	796 145 € HT			

En conséquence, la rémunération définitive du Maître d'œuvre établit sur la base du coût prévisionnel des travaux est fixé à : 41 975,17 € HT, soit 50 202,30 € TTC, comprenant :

- Mission de base : 30 625,17 € HT, soit 36 627,70 € TTC
- Etudes complémentaires 2 750,00 € HT, soit 3 289,00 € TTC
- Mission complémentaire : 8 600,00 € HT, soit 10 285,60 € TTC

Le total de la rémunération s'élève à

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avant projet présenté par le Maître d'œuvre ;
- fixer l'estimation du coût prévisionnel de réalisation à 796 145,00 € HT ainsi que le forfait définitif du Maître d'œuvre à 41 975,17 € HT ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant au marché de Maîtrise d'œuvre ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toutes les autorisations administratives afférentes à ce projet.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Amaury BREUILLE**